

Synthèse de l'affectation du territoire public de la région de l'Estrie

N° de zone	Nom de zone	Type de zone*	Superficie (km ²)	Orientation gouvernementale		
				Intention	Vocation	Objectif spécifique
05-01	Partie de l'aire de confinement du cerf de Virginie Lisgar	Simple	0,01	Sauvegarder l'habitat du cerf de Virginie.	Protection	<ul style="list-style-type: none"> Aucun.
05-02	Partie de l'aire de confinement du cerf de Virginie Felton	Simple	0,68	Sauvegarder l'habitat du cerf de Virginie.	Protection	<ul style="list-style-type: none"> Adapter les pratiques de gestion des ressources et du territoire de manière à maintenir les conditions essentielles d'abri du cerf de Virginie.
05-03	Partie de l'aire de confinement du cerf de Virginie Ruisseau au Castor	Simple	4,12	Sauvegarder l'habitat du cerf de Virginie.	Protection	<ul style="list-style-type: none"> Adapter les pratiques de gestion des ressources et du territoire de manière à assurer la tranquillité des populations du cerf de Virginie en hiver et à maintenir les conditions essentielles d'abri.
05-04	Aire de confinement du cerf de Virginie Rivière au Saumon	Simple	5,49	Sauvegarder l'habitat du cerf de Virginie.	Protection	<ul style="list-style-type: none"> Adapter les pratiques de gestion des ressources et du territoire de manière à assurer la tranquillité des populations du cerf de Virginie en hiver et à maintenir les conditions essentielles d'abri.
05-05	Partie de l'aire de confinement du cerf de Virginie Lac à la Truite	Simple	5,41	Sauvegarder l'habitat du cerf de Virginie.	Protection	<ul style="list-style-type: none"> Adapter les pratiques de gestion des ressources et du territoire de manière à maintenir les conditions essentielles d'abri du cerf de Virginie.

N° de zone	Nom de zone	Type de zone*	Superficie (km ²)	Orientation gouvernementale		
				Intention	Vocation	Objectif spécifique
05-06	Partie de l'aire de confinement du cerf de Virginie La Louise	Simple	84,64	Sauvegarder l'habitat du cerf de Virginie tout en assurant le maintien des espèces à statut précaire, du refuge biologique et du patrimoine archéologique.	Protection	<p>Adapter les pratiques de gestion des ressources et du territoire de manière à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • maintenir les conditions essentielles d'abri du cerf de Virginie; • protéger l'habitat des espèces à statut précaire; • préserver les caractéristiques biophysiques et écologiques propres au refuge biologique; • préserver les artefacts, les sites ou les vestiges qui témoignent de l'occupation humaine.
05-07	Réserves écologiques	Éclatée (3)*	9,03	Préserver intégralement un milieu naturel présentant des caractéristiques écologiques distinctives et représentatives, tout en permettant la recherche scientifique et l'éducation.	Protection stricte	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun.
05-08	Réserve écologique du Mont-Gosford	Simple	3,07	Préserver intégralement un milieu naturel présentant des caractéristiques écologiques distinctives et représentatives, tout en permettant la recherche scientifique et l'éducation.	Protection stricte	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun.
05-09	Projet d'agrandissement de la réserve écologique Samuel-Brisson	Simple	0,42	Préserver intégralement un milieu naturel présentant des caractéristiques écologiques distinctives et représentatives, tout en permettant la recherche scientifique et l'éducation.	Protection stricte projetée	<ul style="list-style-type: none"> • Gérer le territoire et les ressources de manière à maintenir l'intérêt d'y créer une aire protégée.

* Le chiffre entre parenthèses indique le nombre de sous-zones.

N° de zone	Nom de zone	Type de zone*	Superficie (km ²)	Orientation gouvernementale		
				Intention	Vocation	Objectif spécifique
05-10	Projet de réserve écologique projetée de la Montagne-de-Marbre	Simple	1,57	Préserver intégralement un milieu naturel présentant des caractéristiques écologiques distinctives et représentatives, tout en permettant la recherche scientifique et l'éducation.	Protection stricte projetée	<ul style="list-style-type: none"> Gérer le territoire et les ressources de manière à maintenir l'intérêt d'y créer une aire protégée.
05-11	Écosystèmes forestiers exceptionnels	Simple	1,17	Préserver des écosystèmes forestiers présentant un intérêt particulier sur le plan de la diversité biologique, notamment en raison de leur caractère rare ou ancien.	Protection stricte	<ul style="list-style-type: none"> Aucun.
05-12	Projet d'écosystème forestier exceptionnel	Simple	0,22	Préserver un écosystème forestier présentant un intérêt particulier sur le plan de la diversité biologique, notamment en raison de son caractère de refuge.	Protection stricte projetée	<ul style="list-style-type: none"> Préserver les caractéristiques biophysiques et écologiques propres à cet écosystème forestier exceptionnel.
05-13	Parc éolien de Saint-Robert-Bellarmin	Simple	24,4	Utiliser prioritairement le territoire et les ressources à des fins d'exploitation de l'énergie éolienne tout en assurant le maintien de l'omble de fontaine en situation allopatrique et des espèces à statut précaire.	Utilisation prioritaire	<p>Adapter la gestion du territoire et des ressources de manière à :</p> <ul style="list-style-type: none"> harmoniser le parc éolien avec les utilisations existantes; préserver les caractéristiques biophysiques et écologiques des cours d'eau à omble de fontaine en situation allopatrique; protéger l'habitat des espèces à statut précaire.
05-14	Lots épars	Simple	9,17	Utiliser de façon polyvalente le territoire et les ressources.	Utilisation multiple	<ul style="list-style-type: none"> Aucun.

N° de zone	Nom de zone	Type de zone*	Superficie (km ²)	Orientation gouvernementale		
				Intention	Vocation	Objectif spécifique
05-15	Lots épars résiduels	Simple	49,76	Reporter l'affectation.	Affectation différée	<p>Adapter la gestion du territoire et des ressources de manière à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • maintenir une accessibilité publique au domaine hydrique; • protéger les habitats à statut précaire; • préserver les artefacts, les sites ou les vestiges qui témoignent de l'occupation humaine.
05-16	Héronnière Moose Hill	Simple	0,78	Sauvegarder l'habitat du grand héron.	Protection	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun.
05-17	Partie du lac Memphrémagog	Simple	71,71	Utiliser le territoire et les ressources dans une perspective de mise en valeur des ressources fauniques et récréotouristiques, tout en assurant le maintien de la qualité de l'eau, de l'espèce vulnérable, du touladi et du patrimoine archéologique.	Utilisation multiple modulée	<p>Adapter la gestion du territoire et des ressources de manière à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • maintenir une qualité de l'eau propice aux activités récréotouristiques et à l'approvisionnement en eau potable; • protéger les habitats essentiels au maintien du potentiel faunique nécessaire aux activités de pêche; • assurer la survie du touladi; • protéger l'habitat du méné d'herbe; • préserver les vestiges et les sites archéologiques visibles, enfouis ou submergés.

N° de zone	Nom de zone	Type de zone*	Superficie (km ²)	Orientation gouvernementale		
				Intention	Vocation	Objectif spécifique
05-18	Partie du lac Brompton	Simple	9,45	Utiliser le territoire et les ressources dans une perspective de mise en valeur des ressources fauniques et récréatives, tout en assurant le maintien de la qualité de l'eau et du touladi.	Utilisation multiple modulée	Adapter la gestion du territoire et des ressources de manière : <ul style="list-style-type: none"> • maintenir une qualité de l'eau propice aux activités récréatives et à l'approvisionnement en eau potable; • protéger les habitats essentiels au maintien du potentiel faunique nécessaire aux activités de pêche; • assurer la survie du touladi.
05-19	Partie du lac Magog	Simple	10,36	Utiliser le territoire et les ressources dans une perspective de mise en valeur des ressources fauniques et récréatives, tout en assurant le maintien de la qualité de l'eau et de l'espèce vulnérable.	Utilisation multiple modulée	Adapter la gestion du territoire et des ressources de manière à : <ul style="list-style-type: none"> • maintenir une qualité de l'eau propice aux activités récréatives. • protéger les habitats essentiels au maintien du potentiel faunique nécessaire aux activités de pêche. • protéger l'habitat du méné d'herbe.
05-20	Lac Massawippi	Simple	18,65	Utiliser le territoire et les ressources dans une perspective de mise en valeur des ressources fauniques et récréotouristiques, tout en assurant le maintien de la qualité de l'eau, du touladi et du patrimoine archéologique.	Utilisation multiple modulée	Adapter la gestion du territoire et des ressources de manière à : <ul style="list-style-type: none"> • maintenir une qualité de l'eau propice aux activités récréotouristiques et à l'approvisionnement en eau potable; • protéger les habitats essentiels au maintien du potentiel faunique nécessaire aux activités de pêche; • assurer la survie du touladi; • préserver les vestiges et les sites archéologiques visibles, enfouis ou submergés.

N° de zone	Nom de zone	Type de zone*	Superficie (km ²)	Orientation gouvernementale		
				Intention	Vocation	Objectif spécifique
05-21	Partie du lac Aylmer	Simple	9,86	Utiliser le territoire et les ressources dans une perspective de mise en valeur des ressources énergétiques, fauniques et récréatives, tout en assurant le maintien de la qualité de l'eau, du doré jaune et du patrimoine archéologique.	Utilisation multiple modulée	<p>Adapter la gestion du territoire et des ressources de manière à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • maintenir une qualité de l'eau propice aux activités récréatives; • protéger les habitats essentiels au maintien du potentiel faunique nécessaire aux activités de pêche; • assurer la survie du doré jaune; • préserver les vestiges et les sites archéologiques visibles, enfouis ou submergés.
05-22	Partie du lac Saint-François	Simple	15,32	Utiliser le territoire et les ressources dans une perspective de mise en valeur des ressources énergétiques, fauniques et récréatives tout en assurant le maintien de la qualité de l'eau et du doré jaune.	Utilisation multiple modulée	<p>Adapter la gestion du territoire et des ressources de manière à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • maintenir une qualité de l'eau propice aux activités récréatives et à l'alimentation en eau potable; • protéger les habitats essentiels au maintien du potentiel faunique nécessaire aux activités de pêche; • assurer la survie du doré jaune.
05-23	Partie du lac Mégantic	Simple	26,81	Utiliser le territoire et les ressources dans une perspective de mise en valeur des ressources fauniques et récréatives, tout en assurant le maintien la qualité de l'eau, du touladi et du patrimoine archéologique.	Utilisation multiple modulée	<p>Adapter la gestion du territoire et des ressources de manière à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • maintenir une qualité de l'eau propice aux activités récréatives; • protéger les habitats essentiels au maintien du potentiel faunique nécessaire aux activités de pêche; • assurer la survie du touladi; • préserver les vestiges et les sites archéologiques visibles, enfouis ou submergés.

N° de zone	Nom de zone	Type de zone*	Superficie (km ²)	Orientation gouvernementale		
				Intention	Vocation	Objectif spécifique
05-24	Partie du lac aux Araignées	Simple	8,6	Utiliser le territoire et les ressources dans une perspective de mise en valeur des ressources fauniques et récréatives, tout en assurant le maintien de la qualité de l'eau, de l'écosystème fragile du lac et du patrimoine archéologique.	Utilisation multiple modulée	<p>Adapter la gestion du territoire et des ressources de manière à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • maintenir une qualité de l'eau propice aux activités récréatives; • préserver l'écosystème fragile du lac; • préserver les vestiges et les sites archéologiques visibles, enfouis ou submergés.
05-25	Territoire d'intérêt de Melbourne	Simple	0,7	Préserver ce milieu naturel en raison de son unicité et de l'habitat qu'il constitue pour les espèces à statut précaire.	Protection stricte projetée	<ul style="list-style-type: none"> • Gérer le territoire et les ressources de manière à maintenir l'intérêt d'y créer une aire protégée et les aménagements cyclables.
05-26	Lot riverain de la rivière Saint-François	Simple	0,07	Reporter l'affectation.	Affectation différée	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun.
05-27	Lots riverains de la rivière Felton	Simple	2,23	Utiliser de façon polyvalente le territoire et les ressources tout en assurant le maintien de la qualité des paysages, de la ressource halieutique et d'une espèce à statut précaire.	Utilisation multiple modulée	<p>Adapter la gestion du territoire et des ressources de manière à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • préserver la qualité des paysages autour des sites de récréation et d'hébergement; • protéger les habitats essentiels au maintien du potentiel faunique nécessaire aux activités de pêche; • protéger l'habitat de la salamandre sombre du Nord.
05-28	Lots riverains de la rivière Chaudière	Simple	2,53	Utiliser de façon polyvalente le territoire et les ressources.	Utilisation multiple	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun.

N° de zone	Nom de zone	Type de zone*	Superficie (km ²)	Orientation gouvernementale		
				Intention	Vocation	Objectif spécifique
05-29	Territoire public au sud du lac Elgin	Simple	18,29	Utiliser de façon polyvalente le territoire et la ressource tout en assurant le maintien de la qualité des paysages et l'accessibilité publique au lac Elgin.	Utilisation multiple modulée	Adapter la gestion du territoire et des ressources de manière à : <ul style="list-style-type: none"> • préserver la qualité des paysages dans la bande riveraine et la partie utilisée à des fins récréatives; • maintenir une accessibilité publique au plan d'eau.
05-30	Territoires publics des rivières Legendre et Bergeron et des lacs Boucher et McLeod	Simple	49,51	Utiliser de façon polyvalente le territoire et les ressources.	Utilisation multiple	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun.
05-31	Territoire public de la rivière Rouge	Simple	12,96	Utiliser de façon polyvalente le territoire et les ressources tout en assurant le maintien d'une espèce vulnérable.	Utilisation multiple modulée	Adapter la gestion du territoire et des ressources de manière à protéger l'habitat de l'espèce floristique vulnérable.
05-32	Territoire public au nord du lac Dumoulin	Simple	11,6	Utiliser de façon polyvalente le territoire et les ressources tout en assurant le maintien de la qualité des paysages.	Utilisation multiple modulée	Adapter la gestion du territoire et des ressources de manière à préserver la qualité des paysages autour des sites utilisés à des fins récréatives.
05-33	Territoire public de la rivière Victoria	Simple	31,97	Utiliser de façon polyvalente le territoire et les ressources tout en assurant le maintien de la qualité des paysages.	Utilisation multiple modulée	Adapter la gestion du territoire et des ressources de manière à préserver la qualité des paysages autour des sites de récréation du secteur du lac à Jos-Gilbert.
05-34	Territoire public de la rivière Eaton Nord	Simple	14,08	Utiliser de façon polyvalente le territoire et les ressources tout en assurant le maintien du refuge biologique.	Utilisation multiple modulée	Adapter la gestion du territoire et des ressources de manière à préserver les caractéristiques biophysiques et écologiques propres au refuge biologique.

N° de zone	Nom de zone	Type de zone*	Superficie (km ²)	Orientation gouvernementale		
				Intention	Vocation	Objectif spécifique
05-35	Territoire public de la rivière Ditton	Simple	21,9	Utiliser de façon polyvalente le territoire et les ressources tout en assurant le maintien de la qualité des paysages.	Utilisation multiple modulée	Adapter la gestion du territoire et des ressources de manière à préserver la qualité des paysages visibles de la route 257 et autour des sites utilisés à des fins récréatives et récréotouristiques.
05-36	Territoire public du mont D'Urban	Simple	25,4	Utiliser de façon polyvalente le territoire et les ressources tout en assurant le maintien de la qualité des paysages et d'une espèce à statut précaire.	Utilisation multiple modulée	Adapter la gestion du territoire et des ressources de manière à <ul style="list-style-type: none"> préserver la qualité des paysages autour des sites utilisés à des fins récréatives; protéger l'habitat de la salamandre sombre du Nord.
05-37	Territoire public de la montagne de Marbre	Simple	14,21	Utiliser de façon polyvalente le territoire et les ressources tout en assurant le maintien de la qualité des paysages, des espèces à statut précaire et de la ressource archéologique.	Utilisation multiple modulée	Adapter la gestion du territoire et des ressources de manière à <ul style="list-style-type: none"> préserver la qualité des paysages propices à la mise en valeur du potentiel récréotouristique de la zone et autour des sites utilisés à des fins récréatives; protéger l'habitat de la salamandre sombre du Nord; préserver les artefacts, les sites ou les vestiges qui témoignent de l'occupation humaine.
05-38	Territoire public de la rivière Clinton	Simple	17,56	Utiliser de façon polyvalente le territoire et les ressources tout en assurant le maintien de la qualité des paysages et d'une espèce à statut précaire.	Utilisation multiple modulée	Adapter la gestion du territoire et des ressources de manière à : <ul style="list-style-type: none"> préserver la qualité des paysages visibles de la route 212 et des lieux de villégiature; protéger l'habitat de la salamandre sombre du Nord.

N° de zone	Nom de zone	Type de zone*	Superficie (km ²)	Orientation gouvernementale		
				Intention	Vocation	Objectif spécifique
05-39	Territoires publics des rivières du Loup et du Barrage	Simple	74,5	Utiliser de façon polyvalente le territoire et les ressources tout en assurant le maintien de la qualité des paysages, des refuges biologiques, de l'omble de fontaine en situation allopatrique et des espèces à statut précaire.	Utilisation multiple modulée	<p>Adapter la gestion du territoire et des ressources de manière à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • préserver la qualité des paysages autour des lieux de pratique des activités récréotouristiques et des sites d'hébergement; • préserver les caractéristiques biophysiques et écologiques des cours d'eau à omble de fontaine en situation allopatrique; • préserver les caractéristiques biophysiques et écologiques propres aux refuges biologiques; • protéger l'habitat des espèces à statut précaire.
05-40	Aires de concentration d'oiseaux Lac Brompton (partie) et Baie Fitch 57	Éclatée (2)	2,8	Sauvegarder l'habitat des oiseaux aquatiques.	Protection	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun.
05-41	Aires de concentration d'oiseaux aquatiques Rivière Maskinongé et lac Mégantic (partie)	Éclatée (2)	1,82	Sauvegarder l'habitat des oiseaux aquatiques et le patrimoine archéologique de la zone.	Protection	<ul style="list-style-type: none"> • Adapter la gestion du territoire et des ressources de manière à préserver les vestiges et les sites archéologiques, visibles, enfouis ou submergés.
05-42	Autres aires de concentration d'oiseaux aquatiques	Éclatée (7)	5,49	Sauvegarder l'habitat des oiseaux aquatiques.	Protection	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun.
05-43	Parc national du Mont-Orford	Simple	59,44	Préserver un territoire représentatif de la région naturelle des monts Sutton, notamment en raison de la diversité biologique et de la variété des écosystèmes qu'on y trouve, tout en le rendant accessible au public à des fins d'éducation et de récréation.	Protection stricte	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun.

N° de zone	Nom de zone	Type de zone*	Superficie (km ²)	Orientation gouvernementale		
				Intention	Vocation	Objectif spécifique
05-44	Parc national du Mont-Mégantic	Simple	54,86	Préserver un territoire représentatif de la région naturelle des montagnes frontalières, notamment en raison de la diversité biologique et de la variété des écosystèmes qu'on y trouve, tout en le rendant accessible au public à des fins d'éducation et de récréation.	Protection stricte	<ul style="list-style-type: none"> Aucun.
05-45	Partie du parc national de Frontenac	Simple	81,29	Préserver un territoire représentatif de la région naturelle des chaînons de l'Estrie, de la Beauce et de Bellechasse, notamment en raison de la diversité biologique et de la variété des écosystèmes qu'on y trouve, tout en le rendant accessible au public à des fins d'éducation et de récréation.	Protection stricte	<ul style="list-style-type: none"> Aucun.
05-46	Projet d'agrandissement du parc national du Mont-Orford	Simple	35,71	Préserver un territoire représentatif de la région naturelle des monts Sutton et de la région naturelle des chaînons de l'Estrie, de la Beauce et de Bellechasse, notamment en raison de la diversité biologique et de la variété des écosystèmes qu'on y trouve, tout en le rendant accessible au public à des fins d'éducation et de récréation.	Protection stricte projetée	<ul style="list-style-type: none"> Adapter la gestion du territoire et des ressources de manière à préserver les caractéristiques naturelles qui justifient la création d'une aire protégée.
05-47	Projet d'agrandissement du parc national du Mont-Mégantic	Simple	4,99	Préserver un territoire représentatif de la région naturelle des montagnes frontalières, notamment en raison de la diversité biologique et de la variété des écosystèmes qu'on y trouve, tout en le rendant accessible au public à des fins d'éducation et de récréation.	Protection stricte projetée	<ul style="list-style-type: none"> Adapter la gestion du territoire et des ressources de manière à préserver les caractéristiques naturelles qui justifient la création d'une aire protégée.

N° de zone	Nom de zone	Type de zone*	Superficie (km ²)	Orientation gouvernementale		
				Intention	Vocation	Objectif spécifique
05-48	Réserve de biodiversité projetée Michael--Dunn	Simple	1,18	Préserver la biodiversité d'un milieu représentatif de la région naturelle du plateau d'Estrie-Beauce, tout en permettant l'accès au public, principalement à des fins de récréation.	Protection stricte	<ul style="list-style-type: none"> Aucun.
05-49	Partie ouest du projet de parc régional du Mont-Ham	Simple	8,3	Utiliser le territoire et les ressources en favorisant la mise en valeur des ressources récréotouristiques de la zone tout en assurant le maintien du refuge biologique, des espèces à statut précaire et de l'écosystème fragile du sommet.	Utilisation multiple modulée	<p>Adapter la gestion du territoire et des ressources de manière à :</p> <ul style="list-style-type: none"> préserver la qualité des paysages propices à la mise en valeur du potentiel récréotouristique de la zone et autour des sites utilisés à des fins récréatives; préserver les caractéristiques biophysiques et écologiques propres au refuge biologique; protéger l'habitat de la salamandre sombre du Nord; préserver les caractéristiques biophysiques et écologiques de l'écosystème fragile du sommet.
05-50	Partie est du projet de parc régional du Mont-Ham	Simple	6,51	Reporter l'affectation.	Affectation différée	<ul style="list-style-type: none"> Aucun.

N° de zone	Nom de zone	Type de zone*	Superficie (km ²)	Orientation gouvernementale		
				Intention	Vocation	Objectif spécifique
05-51	Partie du projet de parc régional du Marécage des Scots	Simple	27,48	Utiliser le territoire et les ressources en favorisant la mise en valeur des ressources récréotouristiques de la zone tout en assurant le maintien d'une espèce à statut précaire et du patrimoine archéologique.	Utilisation multiple modulée	<p>Adapter les pratiques de gestion des ressources et du territoire afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • préserver la qualité des paysages propices à la mise en valeur du potentiel récréotouristique; • protéger l'habitat de la chauve-souris rousse; • préserver les artefacts, les sites ou les vestiges qui témoignent de l'occupation humaine.
05-52	Partie de la rivière Saint-François	Simple	18,73	Utiliser le domaine hydrique et ses ressources dans une perspective de mise en valeur des ressources énergétiques, fauniques et récréatives, tout en assurant le maintien de la qualité de l'eau, des espèces à statut précaire et du patrimoine archéologique.	Utilisation multiple modulée	<p>Adapter la gestion du territoire et des ressources de manière à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • maintenir une qualité de l'eau propice aux activités récréatives et à l'approvisionnement en eau potable. • protéger les habitats essentiels au maintien du potentiel faunique nécessaire aux activités de chasse et de pêche; • protéger l'habitat des espèces à statut précaire; • préserver les vestiges et les sites archéologiques visibles, enfouis ou submergés.
05-53	Partie de l'habitat du rat musqué Scotstown Bog	Simple	1,18	Sauvegarder l'habitat du rat musqué.	Protection	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun.
05-54	Habitats du rat musqué Rivière Legendre (partie) et Whitton (2)	Simple	1,07	Sauvegarder les habitats du rat musqué et du cerf de Virginie.	Protection	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun.

N° de zone	Nom de zone	Type de zone*	Superficie (km ²)	Orientation gouvernementale		
				Intention	Vocation	Objectif spécifique
05-55	Habitats du rat musqué Rivière des Indiens et Rivière aux Araignées (partie)	Simple	1,23	Sauvegarder l'habitat du rat musqué.	Protection	<ul style="list-style-type: none"> Aucun.
05-56	Autres habitats du rat musqué	Éclatée (8)	3,78	Sauvegarder l'habitat du rat musqué.	Protection	<ul style="list-style-type: none"> Aucun.
05-57	Parties de l'habitat du rat musqué et de l'aire de confinement du cerf de Virginie de La Louise	Simple	0,58	Sauvegarder les habitats du rat musqué et du cerf de Virginie.	Protection	<ul style="list-style-type: none"> Aucun.
05-58	Servitudes de conservation des marais de Brompton-Sud et de Katevale	Éclatée (2)	0,42	Préserver les caractéristiques naturelles, écologiques et paysagères de la zone tout en permettant une accessibilité publique à des fins d'éducation et de récréation.	Protection stricte	<ul style="list-style-type: none"> Aucun.
05-59	Servitude de conservation du marécage des Scots	Simple	3,38	Préserver les caractéristiques naturelles, écologiques et paysagères de la zone tout en permettant une accessibilité publique à des fins d'éducation et de récréation.	Protection stricte	<ul style="list-style-type: none"> Aucun.
05-60	Servitude de conservation du marais de la tête du lac Mégantic	Simple	7,54	Préserver les caractéristiques naturelles, écologiques et paysagères de la zone tout en maintenant le patrimoine archéologique et en permettant une accessibilité publique à des fins d'éducation et de récréation.	Protection stricte	<ul style="list-style-type: none"> Adapter la gestion du territoire et des ressources de manière à préserver les vestiges et les sites archéologiques visibles, enfouis ou submergés.

N° de zone	Nom de zone	Type de zone*	Superficie (km ²)	Orientation gouvernementale		
				Intention	Vocation	Objectif spécifique
05-61	Projet de servitude de conservation des îles de Dudswell	Simple	0,24	Préserver les caractéristiques naturelles, écologiques et paysagères de la zone tout en permettant une accessibilité publique à des fins d'éducation et de récréation.	Protection stricte projetée	<ul style="list-style-type: none"> Adapter la gestion du territoire et des ressources de manière à maintenir les caractéristiques naturelles, écologiques et paysagères dans l'attente de créer la servitude de conservation.
05-62	Projet de servitude de conservation du lot riverain de Dudswell	Simple	0,45	Préserver les caractéristiques naturelles, écologiques et paysagères de la zone.	Protection stricte projetée	<ul style="list-style-type: none"> Adapter la gestion du territoire et des ressources de manière à maintenir les caractéristiques naturelles, écologiques et paysagères dans l'attente de créer la servitude de conservation.
05-63	Partie de la zone d'exploitation contrôlée de Saint-Romain	Simple	14,86	Utiliser le territoire et les ressources dans une optique de mise en valeur de la faune et de la récréation tout en assurant le maintien de la qualité des paysages.	Utilisation multiple modulée	<p>Adapter la gestion du territoire et des ressources de manière à :</p> <ul style="list-style-type: none"> protéger les habitats essentiels au maintien du potentiel faunique nécessaire aux activités de chasse et de pêche; préserver la qualité des paysages autour des sites de récréation et d'hébergement.
05-64	Partie de la zone d'exploitation contrôlée Louise-Gosford (secteur Gosford)	Simple	71,38	Utiliser le territoire et les ressources dans une optique de mise en valeur de la faune et du récréotourisme tout en assurant le maintien de la qualité des paysages et des espèces à statut précaire.	Utilisation multiple modulée	<p>Adapter la gestion du territoire et des ressources de manière à :</p> <ul style="list-style-type: none"> protéger les habitats essentiels au maintien du potentiel faunique nécessaire aux activités de chasse et de pêche; préserver la qualité des paysages autour des sites de récréation et d'hébergement; protéger l'habitat des espèces à statut précaire.

N° de zone	Nom de zone	Type de zone*	Superficie (km ²)	Orientation gouvernementale		
				Intention	Vocation	Objectif spécifique
05-65	Partie de la zone d'exploitation contrôlée Louise-Gosford (secteur Louise)	Simple	20,63	Utiliser le territoire et les ressources dans une optique de mise en valeur de la faune tout en assurant le maintien de l'espèce à statut précaire et du patrimoine archéologique.	Utilisation multiple modulée	<p>Adapter la gestion du territoire et des ressources de manière à :</p> <ul style="list-style-type: none"> protéger les habitats essentiels au maintien du potentiel faunique nécessaire aux activités de chasse et de pêche; protéger l'habitat de la salamandre sombre du Nord; préserver les artefacts, les sites ou les vestiges qui témoignent de l'occupation humaine.

Répartition du territoire public de la région de l'Estrie selon les vocations

Vocations	Nombre de zones	Nombre de sous-zones	Territoire affecté	
			(km ²)	(%)
Utilisation prioritaire	1	0	24,4	2
Utilisation multiple modulée	25	0	576,84	52
Utilisation multiple	3	3	61,21	6
Protection	15	22	119,08	11
Protection stricte	18	7	265,68	24
Affectation différée	3	0	56,34	5
Total	65	32	1 103,55	100,00